RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 20531
Numéro SIREN : 418 691 168
Nom ou dénomination : GL COMMISSAIRES ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 10/03/2022 sous le numéro de dépôt 5206

GL COMMISSAIRES ASSOCIES

Société Par Actions Simplifiée au capital de 7 622,45 €
Siège social : 235 boulevard Clemenceau
59700 MARCQ EN BAROEUL
418 691 168 RCS LILLE METROPOLE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 4 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre février, à quinze heures, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Grégory LOYEZ, représentant légal de la société GL CONSULTING, préside la séance en sa qualité de présidente de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 500 actions composant le capital, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :
- la feuille de présence à l'assemblée,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du u président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. Il précise en outre que le droit de communication des associés prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Nomination d'un nouveau président, en remplacement de GL CONSULTING démissionnaire,
- Nomination d'un nouveau directeur général,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de GL CONSULTING de ses fonctions de président de la société et décide de nommer à compter de ce jour en qualité de nouveau président :

- Monsieur Grégory LOYEZ, demeurant à LA MADELEINE (Nord) 241 avenue de la République, sans limitation de durée.

Sous réserve des pouvoirs que le Code de commerce attribue expressément à la collectivité des associés et dans la limite de l'objet social, le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société. Envers les tiers, il est le représentant légal de la société.

Il peut en outre déléguer des pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limités.

L'assemblée générale décide que le président ne percevra pas de rémunération pour l'exercice de ses fonctions. Il aura néanmoins droit au remboursement de ses frais sur justificatif.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Grégory LOYEZ déclare n'être frappé d'aucune déchéance, incapacité ou interdiction susceptibles de lui interdire d'exercer cette fonction. Il déclare en outre remplir les conditions prévues par les statuts pour être nommé président.

DEUXIÈME RESOLUTION

Sur la proposition du président, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de directeur général :

- la société GL CONSULTING,
  société à responsabilité limitée au capital de 800 000 euros,
  dont le siège est à MARCQ EN BAROEUL (Nord) 235 boulevard Clemenceau,
  immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LILLE METROPOLE sous le numéro 537 826 588,
  représentée par Monsieur Grégory LOYEZ, gérant,

afin d'assister le président et pour une durée équivalente à celle du mandat de ce dernier.

L'assemblée générale précise que la société GRELINE est maintenue dans son mandat de Directeur général.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Le président

Un associé